



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la troisième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le lundi 21 février 2022 à 19 h sur la plateforme TEAMS

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parents : Mitouka Baudouin, Manon Bélanger, Anik Charest, Élise de Repentigny (léger retard), Pascal Dumais, Éric Maltais et Isabelle Rivard

Enseignant(e)s : Charles Bissonnette, Élise Chénard et Roxanne Lévesque

Personnel de soutien : Mélanie Lévesque, secrétaire d'école
Caroline Caron, technicienne en service de garde

Direction : Marie-Hélène Ouellet

Professionnelle : Roxanne Lapointe-Dubé, psychoéducatrice

ÉTAIT ABSENT :

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Mesdames Bélanger et Ouellet souhaitent la bienvenue et constatent le quorum. La séance est ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Isabelle Rivard et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Roxanne Lévesque et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 13 décembre 2021 soit adopté tel que proposé.

Suivi :

Le photographe est passé le lendemain de notre dernier conseil d'établissement, nous avons fait la réservation pour la semaine du 19 septembre.

CÉ # 21-22-019

CÉ # 21-22-020

Mme Marie-Hélène a reçu les résultats du sondage pour la formation aux parents payée par le conseil d'établissement. Le retour des Fêtes a été très occupé. Les démarches seront faites sous peu.

La semaine dernière, Mme Marie-Hélène a eu une rencontre avec la responsable du Club des petits déjeuners. Il y a quelques trucs à finaliser et le tout devrait débiter en mai.

La journée pédagogique flottante du 27 janvier a été déplacée au 11 février à cause du report de la date de remise des bulletins.

Plusieurs plaintes ont été faites à la municipalité de Saint-Denis concernant la limite de vitesse devant l'école. La municipalité a envoyé dernièrement une lettre au ministère des Transports. Ils ont déjà eu un premier suivi, des responsables sont venus sur les lieux à divers moments dans la journée. La municipalité attend des retours sur le sujet.

4. DOSSIERS DE DÉCISION

4.1 APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES QUI NÉCESSITENT UN DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES HORS DE L'ÉCOLE (ART.87. LIP)

CÉ # 21-22-021

Sortie à la Salle André Gagnon de La Pocatière, le 22 février pour le 3^e cycle des 3 écoles et les élèves de 4^e année de Saint-Denis.

Il est proposé par madame Anik Charest et résolu :

QUE le programme d'activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves hors de l'école soit approuvé tel que proposé.

4.2 APPROBATION DE LA GRILLE-MATIÈRES 2022-2023

CÉ # 21-22-022

Mme Marie-Hélène présente la grille-matières du préscolaire et du primaire de nos écoles.

Maternelle 4 et 5 ans : Choix du scénario 2 (congé mercredi matin)

Primaire :

Augmentation du français et des mathématiques au 1^{er} cycle puisque nous n'avons pas à inscrire l'univers social et les sciences dans la grille-matières.

Diminution de l'univers social au 2^e cycle pour pouvoir placer une marge de manœuvre et ainsi ajouter 30 min d'anglais pour 3^e et 4^e année en alternance lorsque cela sera possible.

Les priorités selon le projet éducatif :

- Faire bouger les élèves, donc pédagogie active sera encore présente
- Favoriser l'apprentissage de l'anglais à partir du préscolaire

Il est proposé par madame Mitouka Baudouin, et résolu :

QUE la grille-matières du préscolaire et du primaire soient approuvées telles que proposées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

4.3 CONSULTATION SUR L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023 ET PLAN TRIENNAL

CÉ # 21-22-023

CONSIDÉRANT le projet d'organisation scolaire 2022-2023 proposé par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins des trois établissements;

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente existants entre les deux municipalités et le Centre de services scolaire.

Saint-Philippe : La totalité des locaux est mise à la disposition de l'école Saint-Philippe. Le gymnase et les locaux attenants au gymnase sont mis à la disposition de la communauté, par entente avec la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

Mont-Carmel : La totalité des locaux est mise à la disposition de l'école.

Saint-Denis : La totalité des locaux est mise à la disposition de l'école J.-C.-Chapais. Le gymnase et les locaux attenants au gymnase sont mis à la disposition de la communauté, par entente avec la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Il est proposé par monsieur Pascal Dumais et résolu :

QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable à l'acte d'établissement 2022-2023 sans réserve.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

4.4 CONSULTATION OBLIGATOIRE DES ÉLÈVES

Les élèves sont consultés pour le plan de lutte. Cour d'école et activités parascolaires.

4.5 RÉOLUTION SUR LA RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES 2021-2022

CÉ # 21-22-024

Le conseil d'établissement des écoles Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais confirme que le Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup lui a transféré un montant de 42 249\$ dans le cadre des mesures protégées.

Il est proposé par madame Élise Chénard et résolu

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

4.6 RÉOLUTION POUR LE SERVICE DE GARDE (SEMAINE DE RELÂCHE)

CÉ # 21-22-025

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*, des services de garde sont offerts aux parents des écoles Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 3 du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*, des services de garde peuvent être offerts pendant les journées pédagogiques et pendant la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par la direction de l'école quant à l'ouverture des services pendant la semaine de relâche, soit : la disponibilité du personnel (congrés, reprise de temps et formation), la disponibilité des lieux (entretien, nettoyage et travaux), les besoins exprimés par les parents, les services offerts par la municipalité et le maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse démontre l'impossibilité d'offrir des services de garde pendant la semaine de relâche sans compromettre la santé et la sécurité des élèves et dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Dumais et résolu :

QUE la Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et le conseil d'établissement conviennent de ne pas offrir des services de garde pendant la semaine de relâche qui se tiendra du 7 au 11 mars 2022 inclusivement.

5. INFORMATIONS

5.1 DIRECTION

5.1.1 CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION 2022-2023

Les membres ont reçu par courriel le document des critères d'admission et d'inscription qui a été adopté par le conseil d'administration le 14 décembre dernier.

Suivi aux inscriptions en maternelle 4 et 5 ans

	Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans
Saint-Denis :	1	2
Saint-Philippe :	4	7
Mont-Carmel :	6 + 2?	15

5.1.2 SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La semaine dernière se déroulait la semaine de la persévérance scolaire.

Les enseignants ont reçu des documents d'information à ce sujet ainsi que des idées d'activités.

Les enseignants ont reçu une offre pour un grand rassemblement virtuel avec Laurent Duvernay-Tardif et des invités surprises.

Marie-Hélène a rencontré virtuellement tous les élèves pour les inviter à dessiner sur une feuille d'arbre qui a été collé sur des troncs d'arbre dans chacune des écoles. Les élèves ont garni les arbres de chacune des écoles.

Semaine des enseignants avant la semaine de la persévérance scolaire.

5.1.3 TECHNOLOGIES LANKA

Un montant de 3000\$ a été donné à l'école de Saint-Philippe. Madame Marie-Hélène a interpellé le directeur général qui lui a expliqué qu'ils offrent des montants aux écoles parce qu'il y a des gens de la municipalité qui travaillent dans leur industrie.

5.1.4 ACTIVITÉ PARASCOLAIRE

Nous avons reçu une demande pour effectuer de l'équitation en activité parascolaire. Cependant, après vérification avec le secrétariat général, il n'est pas possible d'offrir cette activité en parascolaire. En effet, il s'agit d'une question d'assurances.

5.1.5 PUBLICITÉ DANS LES ÉCOLES

La seule information qui peut être partagée est celle qui provient de la municipalité puisqu'il y a des ententes. Ils ont aussi la même mission que l'école soit de soutenir les élèves dans leur développement.

5.1.6 MESURES COVID

Nous avons fait une deuxième distribution de tests rapides aux élèves au retour en janvier.

Le personnel et les élèves poursuivent les mesures sanitaires.

On continue d'ouvrir les fenêtres pendant les récréations, à l'heure du dîner et pendant les cours lorsque la température le permet afin d'assurer une circulation d'air.

La vaccination de la deuxième dose se termine demain dans nos écoles.

Bonne collaboration de tout le personnel lors de l'absence de certains membres de notre personnel.

5.2 ENSEIGNANTS

Saint-Denis

- Projet Noël : franc succès
- Semaine de la persévérance : conférence web et arbre d'école
- Sortie blanche : à venir 25 février AM
- Sorties patins avec M. Vincent
- St-Valentin : souligné dans les classes et tirage

Saint-Philippe

- Les élèves ont pu vivre 1 des 2 journées prévues avant le congé de Noël.
- Depuis le retour des Fêtes à Saint-Philippe, les élèves ont eu la chance de vivre une journée blanche tout en respectant les règles sanitaires en vigueur. En rotation, chaque groupe vivait les différentes activités organisées (patinage, ballon-balai, ski de fond, raquette, soccer sur neige, construction de forts).
- Avant le congé des Fêtes, nous avons terminé la journée par un film et un pop-corn. Les activités prévues pour le mardi 21 décembre ont dû être annulées à cause de la fermeture des écoles une journée plus tôt.
- Tous les groupes ont aussi vécu au moins deux cours de patin au mois de février.
- Pour souligner la Saint-Valentin, des activités diverses étaient planifiées dans les classes.

Notre-Dame

- Sortie patin pour toutes les classes
- Journée blanche aura lieu ce jeudi 25 février
- Fondue au chocolat
- Cuisine dans la classe de Roxanne
- Atelier de robotique au 3e cycle avec M. Frédéric.

5.3 SERVICE DE GARDE

- Journée pédagogique du 3-4-14 mars, le sondage a été envoyé.
- Formation de la semaine de relâche, nos éducatrices participeront à la formation d'Edith Levasseur, impact pleine conscience.
- Reçu d'impôt, ils seront déposés sur le portail Mozaïk, dans les prochains jours pour STP et MC, j'aviserai les parents par courriel, lorsque ce sera disponible. (Saint-Denis déjà en ligne).
- Les inscriptions auront lieu en mai, tous les parents, dont les enfants fréquentent déjà le service de garde, recevront l'information par courriel, ce sera via Mozaïk comme les 2 dernières années. Pour les nouveaux enfants du préscolaire, je communiquerai avec chaque parent, l'inscription se fera par fichier PDF.

5.4 PROFESSIONNELLE

Roxanne annonce au conseil d'établissement qu'elle attend un petit bébé. Elle fait présentement ses suivis à distance en attendant les directives. Elle donne son coup de cœur aux enseignants qui sont super pour s'adapter et brancher leurs élèves pour mes rencontres.

5.5 COMITÉ DE PARENTS

Consultation sur le calendrier scolaire de l'an prochain

Plan triennal et suivi avec la direction générale: Coupure d'intervenants dans des écoles. Intervenants externes avaient pas le droit de venir à l'école. Règle du CSS. M. Déry a rectifié la situation et les intervenants sont de retour dans nos écoles.

Comité de parents, les parents qui désirent assister aux réunions doivent manifester leurs intentions 24 heures à l'avance.

6. AUTRES SUJETS

6.1 SUJET COVID

Discussion sur les mesures sanitaires.

6.2 COUP DE CŒUR

Coup de cœur au personnel de soutien pour le retour en classe. Le personnel du service de garde et les TES et Mélanie. Ils ont été très présents pour le personnel et pour les élèves.

7. CORRESPONDANCE

Aucune question

8. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le 9 mai et le lieu est à déterminer.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 13

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Pascal et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Manon Bélanger
Présidente

Marie-Hélène Ouellet
Directrice

Procès-verbal fait par Mélanie Lévesque, secrétaire